

Stratégie climatique européenne à l'horizon 2050 - Organisation des travaux

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael

Publié le 01/02/2019

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et européennes Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la création d'un format de coordination dit "restreint" afin d'assurer le pilotage stratégique du dossier climat au niveau européen.

L'accord de Paris invite les parties à communiquer d'ici 2020 leurs stratégies à long terme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. En réponse, le 28 novembre 2018, la Commission européenne a publié sa communication *A Clean Planet for all – A European strategic long-term vision for a prosperous, modern, competitive and climate neutral economy*. Par cette communication, la Commission souhaite placer les jalons d'une société bas carbone (zéro émission nette), d'une manière socialement équitable et efficace en termes de coûts.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92

www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[David Maréchal](mailto:david.marechal@reynders.fed.be) <david.marechal@reynders.fed.be>

Porte-parole (F) du Vice-Premier ministre Didier Reynders

+32 2 501 38 45

+32 478 42 19 15

[John Hendrickx](mailto:john.hendrickx@reynders.fed.be) <john.hendrickx@reynders.fed.be>

Porte-parole (N) du Vice-Premier ministre Didier Reynders

+32 2 501 39 20

+32 494 57 79 65